



## VIE PRATIQUE

# Impôts sur les revenus 2024



La Direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne vous informe:

La campagne déclarative des revenus perçus en 2023 a débuté ce jeudi 11 avril.



Créé le : 12/04/2024

### > Impôts sur les revenus:

Déclarez vos revenus jusqu'au 6 juin (par internet) et jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)

Vérifiez, corrigez, compléter les informations.

### > Propriétaires:

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant ) entre le 2 janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur [impots.gouv.fr/Votre espace particulier/Biens immobiliers](https://impots.gouv.fr/Votre-espace-particulier/Biens-immobiliers).

### > Vos questions:

-au 0 809 401 401

-sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

-au Service des impôts des particuliers avec ou sans RDV

-dans les France Services